

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION		
5 000 € TTC	pour les prix inférieures à	50 000 €		Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 9% TTC	pour les prix entre	50 001 € et 150 000 €		Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	jusqu'à 10 € / m ²	A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 8% TTC	pour les prix entre	150 001 € et 200 000 €		Frais d'entremise et de négociation	250 €	A la charge du bailleur
de 7% TTC	pour les prix entre	200 001 € et 300 000 €				
de 6% TTC	pour les prix supérieurs à	300 001 €				
GESTION LOCATIVE						
Honoraires de gestion : 6,90 % TTC des encaissements						
Garantie des loyers : 2,70 % TTC						

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 01/04/2017

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial